

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2023

Membres :	19
Présents :	17
Représentés :	2
Exprimés :	19
OUI :	15
NON :	0
Abstentions :	4

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de la convocation : 24 mars 2023

Présents : Jany-Claude SOLIS, Patrick ROBERT, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christophe SIMARD, Christophe MATTANA, Christelle DUBLANCHE, Isabelle TARNAUD, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD, Sandra

ROUSSEAU, Stéphanie DENIS, Patricia VIGNALS, Philippe DUFOUR.

Absents excusés :

Laure CORGNE, procuration Gérard GASNIER

Jessy VERESSE, procuration Patrick ROBERT

Secrétaire de séance : Patrick ROBERT

Entretien de la voirie communale : modification de la convention entre ELAN et la Commune de Saint-Jouvent

La Communauté de Communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN) a pris la compétence voirie au 1er janvier 2019 sur l'ensemble du territoire.

Les voies transférées sont situées hors bourg et agglomération.

Dans le cadre d'une bonne gestion du patrimoine des voies communales, ELAN souhaite mettre en place une politique d'entretien pour éviter autant que possible les interventions de réhabilitation en urgence et privilégier des opérations programmées.

Réalisées dans le cadre de l'entretien préventif, ces opérations ont pour objectif d'éviter que les dégradations n'atteignent un seuil critique pouvant mettre en cause la conservation de la chaussée, la sécurité et le confort des usagers ou l'intégrité de la couche de surface.

Ainsi ELAN envisage de confier la réalisation du point-à-temps aux services communautaires.

En conséquence, la Communauté de Communes propose de ramener sa participation versée aux Communes pour l'entretien de la voirie à la somme forfaitaire de 0.62 euro par mètre linéaire de voirie transférée.

ST JOUVENT

Longueur de voirie			Versement 0,62 € par mètre linéaire	Répartition comptable	
Bourg et agglo	Voirie totale	Voirie intercommunale		1/3 pour les frais de personnel	2/3 pour les moyens
1 300ml	42 184ml	40 884ml	25 348,08 €	8 449,36 €	16 898,72 €

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur la modification de la participation de la Communauté de Communes au forfait d'entretien de la voirie par mètre linéaire et de l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte les modifications de la participation de la Communauté de Communes au forfait d'entretien de la voirie par mètre linéaire,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette modification.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 29 mars 2023

Madame le Maire,


Jany-Claude SOLIS

